



DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES - 2023/2025

Rôle et missions des

Equipes Techniques Régionales (ETR) - Equipes Techniques Départementales (ETD)

votées par le Comité Directeur, le 4 février 2023



FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

PREAMBULE

Les présentes directives techniques nationales sont proposées afin de mieux articuler la mise en application de différentes composantes :

DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES ÉMANANT DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS, DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Instruction N° DS/CGOCTS/DRH/2016/347 du 23 Nov. 2016 relatifs aux modalités d'intervention des personnels exerçant les missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives.
- Instruction n° DS / DSB4 / 2016 / 236 du 19 juillet 2016, relative au renouvellement des Equipes Techniques Régionales.
- Arrêté du 28 mars 2022 accordant la délégation à la FFTDA (prévue à l'Article L131-14 du code du sport)
- Contrat d'Engagement Républicain (annexe du contrat de délégation), signé le 4 mars 2022

DES TEXTES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA FFTDA :

- Les statuts fédéraux (version 2.04 adoptée par l'Assemblée Générale du 08/10/2016).
- Le règlement intérieur (version 2.08 adoptée par l'Assemblée Générale du 27/10/2018).
- Règlement financier (Version 2.01 adoptée par l'Assemblée Générale du 06/01/2018)
- Règlements des Ligues et Comités départementaux (version 1.02 adoptée par le Comité Directeur du 06/10/2018)
- Statuts types des ligues et comités départementaux de taekwondo (version 3.00 adoptée par le Comité Directeur le 06/05/2017)
- Réglementation sportive (version adoptée au 03/09/2022)
- Règlement médical (version 2.02 adoptée par le Comité Directeur du 20/10/2018)
- Règlement de la CSDGE (version adoptée au 04/09/2022)

DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL 2020-2024 :

Le projet fédéral sur l'olympiade 2020-2024 se structure autour de 4 axes qui répondent aux enjeux fédéraux et aux politiques ministérielles.

PROJET FEDERAL 2020 - 2024

AXE 1

Pour une fédération structurée, au service de ses clubs et de ses territoires

AXE 2

Pour une fédération fière de sa diversité de pratiques accessibles à tous

AXE 3

Pour une fédération au soutien de la haute performance

AXE 4

Pour une fédération éthique, visible et indépendante

AXE 1

Pour une fédération structurée, au service de ses clubs et de ses territoires

01. METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR CLARIFIER LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS :



- Clarifier les circuits de prise de décision
- Mieux répartir des rôles et responsabilités
- Développer une gouvernance fédérale participative

02. ACCOMPAGNER, GUIDER, SOUTENIR ET INFORMER LES CLUBS, PILIERS DE NOTRE FÉDÉRATION



- Accompagner les clubs au niveau local
- Prendre en compte la particularité des DROM
- Simplifier les services aux clubs via la digitalisation
- Accroître le rôle et l'engagement des partenaires jusqu'au niveau local

03. FORMER ET PROFESSIONNALISER NOS ÉDUCATEURS, NOS DIRIGEANTS, NOS JUGES ET ARBITRES ET NOS CADRES TECHNIQUES



- Accompagner vers la professionnalisation de l'encadrement
- Accompagner les dirigeants locaux
- Créer de nouveaux contenus pédagogiques
- Développer des modules de formation continue jusqu'au niveau local

AXE 2

Pour une fédération fière de sa diversité de pratiques accessibles à tous



01. SENSIBILISER DE NOUVEAUX PUBLICS ET DIVERSIFIER LES OFFRES



- Diversifier l'offre de pratique des clubs
- Rendre le taekwondo accessible aux personnes en situation de handicap
- Sensibiliser de nouveaux publics

02. ENCOURAGER DE NOUVELLES FORMES DE PRATIQUES

- Encourager une offre compétitive adaptée aux publics jeunes
- Développer les pratiques spectacles
- Diversifier les offres de compétition avec l'instauration d'un circuit national d'Open Poomsée et Free-style
- Adapter la discipline aux besoins spécifiques du sport-santé avec le développement de programmes dédiés

03. PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES DISCIPLINES ASSOCIÉES



- Accentuer l'attractivité de nos disciplines associées par un accompagnement fédéral et une communication personnalisée
- Renforcer les différents axes de formation de nos disciplines associées
- Accompagner les organisations compétitives
- Promouvoir les pratiques traditionnelles

AXE 3

Pour une fédération au soutien de la haute performance

01. ACCOMPAGNER NOS ATHLÈTES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DANS LEUR QUÊTE DE MÉDAILLES



- Renforcer la structure «Elite» et les structures d'encadrement
- Accroître les échanges internationaux avec les meilleures nations
- Accroître la labellisation «club performance»
- Créer un département dédié à la promotion de nos athlètes auprès des entreprises et des collectivités

02. ACCROÎTRE LA DÉTECTION DES TALENTS DE NOS TERRITOIRES ET LES ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DU HAUT NIVEAU ET DE LA PERFORMANCE



- Créer des sections d'excellence sportive
- Collaborer à l'ouverture de centres universitaires d'entraînement
- Collaborer à la mise en place de sections sportives scolaires

03. RENFORCER LA DYNAMIQUE PARALYMPIQUE



- Elaborer un dispositif spécifique de détection des jeunes para-taekwondo
- Intégrer des athlètes para dans notre structure haute performance
- Identifier et former nos entraîneurs aux spécificités du para-taekwondo
- Mettre un accent particulier sur la préparation au haut-niveau

04. ACCOMPAGNER NOS ATHLÈTES DANS LEUR CARRIÈRE ET LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE



- Conventionner avec des écoles et des universités
- Renforcer le suivi socio-professionnel des athlètes
- Accompagner nos athlètes vers des dispositifs d'enseignement adapté

05. ACCOMPAGNER LE POUMSÉ ET LE FREE-STYLE VERS LE HAUT NIVEAU



- Faire reconnaître le pomsé et le free-style comme discipline de haut niveau
- Renforcer l'encadrement du Groupe et Equipe de France Pomsé
- Créer un Groupe et une Equipe de France free-style
- Promouvoir et développer l'accès à cette pratique

AXE 4

Pour une fédération éthique, visible et indépendante



01. ETRE UNE FÉDÉRATION EN PRISE AVEC LA SOCIÉTÉ : MODERNE ET ÉCORESPONSABLE, PORTÉE PAR LES VALEURS ÉTHIQUES, DE SOLIDARITÉ ET DE CITOYENNETÉ



- Créer un conseil d'éthique
- Etre écoresponsable dans l'organisation des compétitions et en informant sur les bonnes conduites
- Organiser des actions solidaires à destination des publics en difficulté et des animations citoyennes

02. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE POUR CONSOLIDER LA PLACE DE LA FRANCE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE



- Organiser et promouvoir des événements internationaux de référence
- Promouvoir l'accès de nos cadres et dirigeants à des postes à responsabilité au niveau international

03. AVOIR UN BUDGET MAÎTRISÉ GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCES PROPRES ET À LA DIVERSIFICATION DE NOS RECETTES



- Développer nos ressources propres, en fidélisant les licenciés, en encourageant la création de nouveaux clubs, en proposant une offre de service associée à la licence, en développant et commercialisant des équipements innovants accessibles à tous , ...
- Diversifier nos recettes grâce à de nouveaux partenariats, notamment autour des Equipes de France, en développant le mécénat, en répondant à des appels à projet, ...



LES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES

*Elaborées par le DTN
pour cette olympiade, les
Directives Techniques
nationales constituent
un document de référence
accessible à tous.*

LEURS ROLES

- **Comprendre et partager la logique** qui sous-tend les choix d'actions sur l'olympiade en cours. Et cela, quel que soit son positionnement dans le dispositif fédéral.
- **Orienter les entités fédérales locales** (ligues et comités départementaux) vers les dispositifs et outils existants, les réseaux et les personnes ressources qui les animent et les portent.
- **Etre structuré par action et par objectif** selon des priorités fédérales affichées.

LEURS BUTS

- **Un fil directeur** pour les cadres techniques, les ligues, les comités départementaux et tous les acteurs et partenaires dans la perspective du projet olympique et paralympique de développement vers lequel nous nous dirigeons.
- **Une démarche collective cohérente** au regard des enjeux et des contraintes actuelles.
- **Un calendrier d'actions cohérent** sur l'ensemble du territoire et pour tous nos licenciés

ELABORATION DES CALENDRIERS

Afin que l'ensemble des acteurs fédéraux proposent un calendrier cohérent avec des actions complémentaires sur l'ensemble du territoire et pour tous les licenciés, il sera important de suivre le fonctionnement suivant :

- **Etape 1** : la FFTDA définit et diffuse le calendrier national
- **Etape 2** : Les ligues définissent leur calendrier régional, en prenant en compte les dates et actions nationales.
- **Etape 3** : Les CDT définissent leur calendrier départemental, en prenant en compte les dates et actions nationales et régionales.

L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR)



Les ETR sont obligatoires et leur cadre de fonctionnement figure dans la circulaire Instruction n° DS / DSB4 / 2016 / 236 du 19 juillet 2016, relative au renouvellement des Equipes Techniques Régionales.

MISSIONS

L'Equipe Technique Régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial, répondant aux priorités ministérielles. Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales.

L'ETR est chargée, **sur son territoire régional**, de **la mise en œuvre des actions sportives, de promotion, de développement, de structuration, d'accès au sport de haut niveau et de formation découlant du projet sportif fédéral**. Les actions initiées au plan local ne peuvent aller à l'encontre des politiques nationales fédérales.

CONDITIONS D'EXERCICE

La fonction de membre de l'ETR prend fin en même temps que la mandature du président de la ligue.

En cas de vacance de la présidence de la Ligue, l'ETR reste en place jusqu'à l'élection du nouveau président, afin d'assurer la continuité des actions relevant de sa compétence. Le nouveau président peut demander au directeur technique national le renouvellement de l'ETR, dans les mêmes conditions de nomination, sachant que ses membres sont nommés pour une mission à durée déterminée.

En cas de vacance du poste de DTN, la composition de l'ETR ne peut-être modifiée que par le Président de la fédération.

Les membres de l'ETR ne peuvent cumuler leur fonction avec un mandat électif au sein d'une ligue ou au sein d'un comité départemental, sur les fonctions suivantes :

- Président
- Secrétaire
- Trésorier
- Membre du comité directeur (sauf dérogation)

Un membre d'une ETR peut occuper plusieurs fonctions au sein de l'ETR, sous réserve de remplir les pré-requis de chacune des fonctions.

Un membre d'une ETR peut aussi être membre d'une Equipe Technique Départementale (ETD).

Les statuts des membres de l'ETR peuvent être :

- Des techniciens salariés par la fédération, une ligue, un comité départemental ou un club
- Des techniciens bénévoles
- Toutes personnes ayant des compétences techniques spécifiques et validées par le DTN

PRÉ-REQUIS DES MEMBRES DE L'ETR

PRÉ-REQUIS GENERAUX

Pour toutes les fonctions de l'ETR, la personne qui postule doit-être :

- majeure à la date du dépôt de candidature
- avoir son passeport sportif à jour
- licenciée à la FFTDA dans la ligue dans laquelle elle postule
- contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- titulaires des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » - en ligne et gratuit, à passer sur la plateforme sport responsable de la FFTDA :

<https://plateforme-ffttda.fr/certifications/>

PRÉ-REQUIS SPECIFIQUES

Des pré-requis spécifiques en termes de diplômes, grades, ou autres sont indiqués dans chaque fiche de poste.

REGIME DEROGATOIRE

Les pré-requis représentent le niveau nécessaire pour faire acte de candidature. A ce titre, ils ne sont pas, par principe, dérogatoires.

En revanche et pour respecter les singularités de chaque territoire, le DTN (pour toutes les fonctions, sauf celle du directeur des grades) ou le président de la CSDGE (uniquement pour la fonction de directeur des grades) peuvent autoriser une personne ne présentant pas la totalité des conditions pour occuper temporairement la fonction envisagée.

Cette autorisation est accordée à condition que le président de la ligue et la personne postulante s'engagent collégalement à faire le nécessaire pour obtenir le ou les pré-requis manquants sur la durée de l'olympiade en cours.



LES DÉROGATIONS
NE SONT PAS RENOUVELABLES.

COMPOSITION DE L'ETR

L'ETR est pilotée par le Directeur Sportif de Ligue (DSL).

LES 10 FONCTIONS

- Directeur Sportif de Ligue (DSL)
- Responsable Développement de Ligue (RDL)
- Directeur des Grades de Ligue (DGL)
- Responsable Formation de Ligue (RFL)
- Responsable Arbitre de Ligue (RAL)
- Entraîneur Combat de Ligue (ECL)
- Entraîneur Pousmé de Ligue (EPL)
- Responsable des Juges Compétition Pousmé de Ligue (RJL)
- Responsable des Animations Jeunes de Ligue (RANJL)
- Responsable des Disciplines Associées de Ligue (RDAL)

UNE ETR PEUT FONCTIONNER SANS AVOIR LA TOTALITÉ DES FONCTIONS OCCUPÉES. EN REVANCHE, LE POSTE DE DIRECTEUR SPORTIF DE LIGUE (DSL) DOIT-ÊTRE OBLIGATOIREMENT POURVU.

En cas de vacance de ce poste, le Président de ligue proposera au DTN la personne au sein de l'ETR qui pourra piloter celle-ci pendant la période donnée.

MODALITES DE NOMINATION DES MEMBRES

Toutes les fonctions de l'ETR sont soumises à un appel à candidatures et la procédure de nomination se déroule de la manière suivante :

1. Publication de l'appel à candidature via le site fédéral (qui permet de centraliser l'ensemble des candidatures). L'information est relayée par la ligue aux clubs de son territoire par les différents canaux de communication (site internet, facebook, mail aux clubs,...).
2. La FFTDA vérifie les pré-requis des candidats, met en place le contrôle d'honorabilité et transmet les dossiers reçus au Président de Ligue.
3. Le Président de ligue convoque les postulants pour un entretien de sélection en présentiel ou en visio. Le Président de Ligue peut convier le DSL, nouvellement nommé, à ces entretiens.
4. Le Président de ligue sélectionne un candidat retenu par fonction, à l'issue des entretiens de sélection. Il peut associer son Directeur Sportif de Ligue (DSL) pour la sélection des candidats.
5. Le Président de Ligue propose sa sélection pour validation finale au DTN et au président de la CSDGE (pour le poste de Directeur des Grades de Ligue).
6. Confirmation écrite du DTN et du président de la CSDGE pour nomination officielle, dont le Président reçoit copie.
7. Prise de fonction.

1

Dans un premier temps, le Président de ligue étudie les candidatures au poste de Directeur Sportif de Ligue (DSL), puis soumet son choix au DTN pour validation. Le Directeur Sportif de Ligue est ainsi nommé par le DTN et reçoit un courrier de nomination.

2

Dans un second temps, les candidatures aux autres fonctions sont étudiées par le Président de Ligue, qui peut associer son Directeur Sportif de Ligue (DSL) récemment nommé, dans la sélection des candidats. Le Président de Ligue soumet son choix au DTN et Président de la CSDGE (pour le poste de Directeur des Grades de ligue) pour validation.

CONDITIONS ET MOTIFS DE FIN DE MISSION

La fonction de membre de l'ETR prend fin en même temps que la mandature du président de la ligue.

Sur avis motivé du président de ligue, le DTN peut mettre fin à la mission d'un membre de l'ETR avant la fin prévue.

En cas de manquement à l'exercice de sa responsabilité, chaque membre de l'ETR peut-être relevé immédiatement de ses fonctions, soit par le DTN, soit par la CSDGE.

Les membres de l'ETR doivent-être titulaires d'une licence FFTDA pendant toute la durée de leur nomination. Un manquement à cette obligation constitue un motif de fin de mission.



LES MEMBRES DE L'ETR
DOIVENT-ÊTRE TITULAIRES
D'UNE LICENCE FFTDA
PENDANT TOUTE LA DURÉE DE
LEUR NOMINATION.

ROLE DES REFERENTS TERRITORIAUX DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES LIGUES

Dans sa politique d'accompagnement des territoires, la FFTDA missionne, sur un pourcentage de leur temps de travail, des Conseillers Techniques Nationaux (CTN), cadres d'Etat, et certains de ses Conseillers Techniques Fédéraux (CTF), cadres de la fédération, sur l'accompagnement d'une ou plusieurs ligues. Dans le cadre de cette mission, ils assurent le rôle de « référent territorial ».

Le référent territorial a pour missions de :

- Impulser et accompagner la ligue pour mener les orientations fédérales
- S'assurer de la cohérence des actions de la ligue avec le projet fédéral
- S'assurer de l'application des différents textes et règlements fédéraux lors des actions menées par la ligue
- D'accompagner à l'élaboration des différents projets de la ligue (plan de développement, demande de subventions, recherche de partenariats,...)
- De coordonner L'ETR en lien avec le Directeur Sportif de Ligue (DSL)
- De rencontrer, avec les représentants de la ligue, les acteurs institutionnels locaux (service de l'Etat, collectivités territoriales,...) permettant de renforcer le rôle de la ligue sur son territoire.
- De veiller au suivi de la bonne exécution des projets financés par des partenaires (subvention PSF, contrat d'objectifs avec le conseil régional, FDV)

Pour mener ces actions de conseil et d'accompagnement auprès de la ligue, le référent territorial est en lien étroit avec le Président de la ligue et le Directeur Sportif de Ligue, et assiste, dans la mesure du possible, à l'ensemble des réunions organisées par la ligue (assemblée générale, comité directeur, réunions ETR,...).

LE RÉFÉRENT TERRITORIAL REND
COMPTE RÉGULIÈREMENT DE SON
ACTION À LA DIRECTION TECH-
NIQUE NATIONALE EN FAISANT PART
DE L'AVANCÉE DE SES ACTIONS ET
LE CAS ÉCHÉANT DES DIFFICULTÉS
RENCONTRÉES.

FONCTIONNEMENT DE L'ETR

Le Directeur Sportif de Ligue organise des réunions avec son ETR, autant de fois que nécessaire au cours de la saison :

- pour la programmation de la saison sportive
- pour la préparation des actions
- pour le bilan de la saison sportive

CHAQUE MEMBRE DE L'ETR
REND COMPTE DE SON ACTION AU
DIRECTEUR SPORTIF DE LIGUE.

Le Directeur Sportif de Ligue (DSL) rend compte de l'ensemble des activités de l'ETR, par un rapport annuel établi en fin de chaque saison sportive, et chaque fois que nécessaire :

- au Président de la Ligue
- au Directeur Technique National
- au Référent territorial

CONVENTION D'OBJECTIFS LIGUES – FÉDÉRATION

L'objectif est de conventionner l'ensemble des Ligues au rythme de leur structuration. Ce conventionnement permettra à chacun des acteurs (FFTTDA et Ligues) de :

- S'inscrire dans une démarche mutuelle partenariale et collaborative
- Réaffirmer les actions et les moyens mis en œuvre
- Personnaliser pour chaque ligue, le niveau de soutien de la fédération (financier, humain, logistique,...)
- Garantir la qualité de déclinaison du projet de développement fédéral sur chacun des territoires

A TERME, LES RAPPORTS ANNUELS CITÉS CI-DESSUS, S'INSCRIRONT DANS L'ÉVALUATION DU NIVEAU DE RÉALISATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE DE FAÇON PLURIANNUELLE ENTRE LA LIGUE ET LA FÉDÉRATION.



LES FICHES DE POSTE DE L'ETR



DIRECTEUR SPORTIF DE LIGUE (DSL)

NOMINATION : PAR LE DTN, SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE LIGUE



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Etre licencié dans la région dans laquelle il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications FFTDA « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » - : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>
- Etre titulaire du 2^e Dan FFTDA au minimum - délivré par la CSDGE
- Titulaire du BEES 1^{er} degré ou DEJEPS, en Taekwondo et DA, au minimum
- Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance)
- Bonne connaissance des textes fédéraux
- Qualité de communication orale
- Forte capacité de management
- Qualité d'adaptation
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants
- Très bonne maîtrise des éléments inhérents à la gestion de projet (procédures, tableau de suivi d'actions, ...) et des outils et logiciels liés à la gestion de compétition

DIRECTEUR SPORTIF DE LIGUE (DSL)



MISSIONS

- Pilote et anime l'ETR

- Conseille, oriente et accompagne chaque membre de l'ETR dans ses missions
- Organise des réunions avec les membres de l'ETR
- Propose des procédures et outils pour faciliter la préparation et le bilan des actions des membres de l'ETR (convocation, feuille d'émargement, fiche de synthèse par action et annuelle,...)
- Est en lien régulier avec chaque membre ETR, pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions

- Elabore et met en œuvre le projet sportif de ligue

- Formalise le projet sportif (calendrier, actions, budget) et le soumet au Président de ligue (qui le soumet au comité directeur pour validation)
- Est garant d'un projet sportif au service de l'intérêt général.
- Concerte les membres de son ETR pour définir les actions et les besoins inhérents
- S'assure de la mise en place des actions validées par les élus et veille à leur bon déroulement
- Veille à ce que l'organisation des actions respectent la réglementation fédérale
- S'assure des moyens logistiques, humains et financiers pour la mise en place des actions, en concertation avec les membres de l'ETR

- Pilote l'organisation des compétitions

- Veille au bon déroulement des procédures et textes fédéraux pour l'organisation des compétitions (notamment qualificatives)
- S'assure des moyens logistiques, humains et financiers pour l'organisation des compétitions
- Réalise ou coordonne l'ensemble des tâches inhérentes à la gestion de compétition : *réservation de salles, équipements et compétences (médecin, informaticien,...), rédaction de circulaire, organisation des pesées, gestion des tableaux, logistique des arbitres en lien avec le RAL et des juges avec le RJL, gestion des bénévoles (recrutement, rôles,...), etc...*
- Rédige les comptes-rendus de compétitions

- Rédige un bilan annuel général reprenant l'ensemble des actions menées par l'ETR, qu'il envoie au président de ligue, DTN et référent territorial

- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement national concerné

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT DE LIGUE (RDL)

NOMINATION : PAR LE DTN, SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE LIGUE



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Etre licencié dans la région dans laquelle il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications FFTDA « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » - <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>
- Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Titulaire du BEES 1^{er} degré ou DEJEPS, en Taekwondo et DA, au minimum
- Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualités rédactionnelles
- Maîtrise de la démarche projet
- Bonne connaissance des textes fédéraux, de l'environnement du sport en France et de l'environnement fédéral.
- Connaissance des circuits de financements inhérents au monde du sport et connexe au monde du sport (champ scolaire, handicap, social, ...)
- Qualité d'adaptation
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT DE LIGUE (RDL)



MISSIONS

- Propose, formalise et assure le suivi des subventions pour la ligue

- Définit, avec les élus, la stratégie des demandes de subventions (subvention PSF, conseil régional, FDVA,...)
- Propose, aux élus pour validation, les demandes de subventions (actions, montants,...)
- Formalise et dépose les demandes de subvention
- Assure le suivi des actions subventionnées
- Rédige les bilans des actions (CRF du PSF,...)

- Propose, formalise et assure le suivi d'actions visant la recherche de partenariats

- Recherche des partenaires dans le champ scolaire, handicap, social, ...
- Propose, formalise, met en œuvre et assure le suivi des actions avec les partenaires
- Propose aux élu(e)s des stratégies favorisant l'ouverture de club et l'augmentation des licencié(e)s.
- Propose des éléments de diversification des ressources financières (vente de prestations, sponsors, mécénat,...).

- Accompagne les clubs dans la recherche et la demande de subvention

- Elabore une veille sur les acteurs institutionnels et leurs axes de financement sur l'ensemble du territoire (actions financées par chaque conseil départemental,...)
- Relais les informations aux clubs en lien avec les subventions telles que le PSF, conseil départemental, ...
- Oriente, accompagne les clubs sur leur demande de subvention

- Réalise et présente un bilan de son activité

- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné

DIRECTEUR DES GRADES DE LIGUE (DGL)

NOMINATION : PAR LE PRÉSIDENT DE LA CSDGE SUR PROPOSITION
DU PRÉSIDENT DE LIGUE.



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié.e dans la région dans laquelle il.elle postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications FFTDA « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » - <https://plateforme-ffttda.fr/certifications/>
- Être titulaire du 6° Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Être titulaire du Diplôme de Juge Examen de Dan National 3°



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale
- Fait preuve de neutralité
- Maîtrise la réglementation de la CSDGE
- Maîtrise les outils informatiques inhérents à sa fonction
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- Organise et assure le suivi administratif des examens de Dan organisés par la ligue

- Assure la responsabilité technique des examens sous l'autorité du président du jury et/ou du délégué de la CSDGE.
- Organise les examens de Dan conformément à la réglementation en vigueur, pour le taekwondo et les disciplines associées.
- Propose la liste des jurys au Président de ligue, pour validation de la CSDGE
- Convoque et assure la répartition des membres du jury sur les tables d'examen lors des examens de grades
- Transmet les dates des examens de Dan, validées par le Président de ligue, à la FFTDA pour mise en ligne
- Assure le suivi administratif des dossiers des candidats
- Assure le suivi administratif avec le service des grades de la fédération
- Transmet les résultats des différents examens à la CSDGE, pour validation

- S'assure du bon déroulement et de l'application de la réglementation en vigueur, lors des examens de Dan organisés par les comités départementaux situés sur sa zone géographique

- Organise, encadre et coordonne les formations de Juge Examen de Dan

- Planifie, encadre, coordonne la formation pour devenir Juge Examen de Dan de Ligue (JEDL)
- Planifie, encadre, coordonne la formation continue des JEDL

- Réalise et présente un bilan de son activité

- Sur convocation du président de la CSDGE, il participe au regroupement concerné

RESPONSABLE FORMATION DE LIGUE (RFL)

NOMINATION : PAR LE DTN SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE LIGUE.



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié.e dans la région dans laquelle il.elle postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (délivrées par la FFTDA : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>)
- Être titulaire du 1er Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Titulaire du DEJEPS, en Taekwondo et DA, au minimum
- Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale avérée
- Qualité d'adaptation
- Fait preuve de neutralité
- Maîtrise les techniques d'animation en formation
- Maîtrise l'ensemble des textes fédéraux
- Expériences dans l'enseignement de la discipline
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- **Assure la promotion de l'ensemble de la filière de formation des enseignants**
- **Planifie, encadre, coordonne les formations aux diplômes DAC et DIF**
- **Propose, formalise, encadre, coordonne des sessions de formation pour les enseignants, les dirigeants.**
- **Réalise et présente un bilan de son activité**
- **Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.**

RESPONSABLE ARBITRE DE LIGUE (RAL)

NOMINATION : PAR LE DTN SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE LIGUE.



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié dans la région dans laquelle il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (délivrées par la FFTDA : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>)
- Être titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Être arbitre national 2^o, au minimum



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale avérée
- Qualité d'adaptation
- Fait preuve de neutralité
- Maîtriser les différentes technologies inhérentes à l'environnement arbitral.
- Maîtrise des textes en lien avec l'arbitrage et la compétition combat
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- **Organise et assure la gestion des arbitres lors des compétitions**

- Convoque, anime, coordonne l'effectif des arbitres de la ligue sur les compétitions
- Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition combat.
- Travaille en étroite collaboration avec le DSL pour coordonner la partie arbitrage en lien avec l'organisation de compétitions
- Encadre, anime la réunion d'informations des coaches
- Réalise et présente un bilan après chaque compétition
- Mobilise et anime les responsables d'arbitrage des départements, le cas échéant.
- Confirme auprès de la fédération, que les arbitres de la ligue retenus pour les échéances nationales, ont bien participé en tant qu'arbitre aux compétitions départementales et/ou régionales de la ligue

- **Organise, encadre et coordonne les formations des arbitres**

- Planifie, encadre, coordonne la formation pour devenir Arbitre de Ligue et Jeune Arbitre de Ligue
- Planifie, encadre et coordonne les examens régionaux d'arbitrage
- Planifie, encadre, coordonne la formation continue des arbitres
- Promeut la fonction arbitrale et recrute des nouveaux arbitres
- Impulse une stratégie pour développer l'arbitrage auprès des jeunes

- **Réalise et présente un bilan de son activité**

- **Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné**

RESPONSABLE DES JUGES COMPÉTITION POUMSÉ DE LIGUE (RJL)

NOMINATION : PAR LE DTN SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE LIGUE.



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié dans la région dans laquelle il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (délivrées par la FFTDA : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>)
- Être titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Maîtriser les Pousés relatifs au programme de compétitions de cadets à masters
- Être Juge de Ligue



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale avérée
- Qualité d'adaptation
- Fait preuve de neutralité
- Maîtriser les différentes technologies inhérentes à l'environnement des juges.
- Maîtrise des textes en lien avec l'arbitrage et la compétition Pousé
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- **Organise et assure la gestion des juges lors des compétitions pousmes**

- Convoque, anime, coordonne l'effectif des juges de la ligue sur les compétitions
- Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition pousmé
- Travaille en étroite collaboration avec le DSL pour coordonner la partie arbitrage en lien avec l'organisation de compétitions Pousmé
- Encadre, anime la réunion d'informations des coaches
- Réalise et présente un bilan après chaque compétition

- **Organise, encadre et coordonne les formations des juges**

- Planifie, encadre, coordonne la formation pour devenir juge de Ligue et jeune juge
- Planifie, encadre et coordonne la formation continue des juges
- Promeut la fonction arbitrale et recrute des nouveaux juges
- Impulse une stratégie pour développer l'arbitrage auprès des jeunes

- **Réalise et présente un bilan de son activité**

- **Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné**

ENTRAÎNEURS COMBAT ET/OU POUMSÉ DE LIGUE (ECL/EPL)

NOMINATION : PAR LE DTN SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE LIGUE.



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié dans la région dans laquelle il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (délivrées par la FFTDA : <https://plateforme-ffttda.fr/certifications/>)
- Être titulaire du 2^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Titulaire du CQP MAM mention « taekwondo et DA », au minimum
- Titulaire du Diplôme Fédéral Performance (DFP) et des deux QF Entraîneur combat (pour les ECL)
- Maîtriser les Pousés du programme de compétitions de toutes les catégories (pour les EPL)
- Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité
- Titulaire du permis de conduire en cours de validité.
- Avoir obtenu des résultats sportifs significatifs au niveau national avec ses athlètes ou avoir obtenu soi-même des résultats nationaux et/ou internationaux



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Savoir écouter et être pédagogue
- Avoir un bon relationnel avec les athlètes
- Fait preuve de neutralité
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- **Impulse une dynamique de pratique compétitive régionale**
- **Organise, encadre et coordonne des regroupements régionaux ouverts aux compétiteurs des clubs**
- **Etablit des critères de sélection en vue de représenter la ligue sur des compétitions**
- **Encadre, coache et coordonne des groupes de compétiteurs en déplacement en compétition**
- **Assure la promotion de la politique fédérale en matière de haut niveau, et des structures du Projet de Performance Fédérale (PAHN, Pôle France, Pôle France Relève,...)**
- **Réalise et présente un bilan de son activité.**
- **Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné**

RESPONSABLE ANIMATION JEUNES DE LIGUE (RANJL)

NOMINATION : PAR LE DTN SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE LIGUE.



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié dans la région dans laquelle il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (délivrées par la FFTDA : <https://plateforme-ffttda.fr/certifications/>)
- Être titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale avérée
- Qualité d'adaptation
- Maîtriser les outils informatiques et éventuellement des logiciels spécifiques
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- **Propose, organise et coordonne des animations pour le public jeune (hors compétitions selectives)**
 - Propose des animations pour le public jeune (babies à minimes), avec des formats permettant les multi-épreuves et multi-passages
 - Organise ces animations sur l'ensemble du territoire
 - Impulse une dynamique complémentaire avec les comités départementaux, le cas échéant
 - Réalise et présente un bilan après chaque compétition
- **Réalise et présente un bilan de son activité**
- **Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné**

RESPONSABLE DES DISCIPLINES ASSOCIÉES DE LIGUE (RDAL)

NOMINATION : PAR LE DTN SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE LIGUE.



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié dans la région dans laquelle il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (délivrées par la FFTDA : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>)
- Être titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum



QUALITES

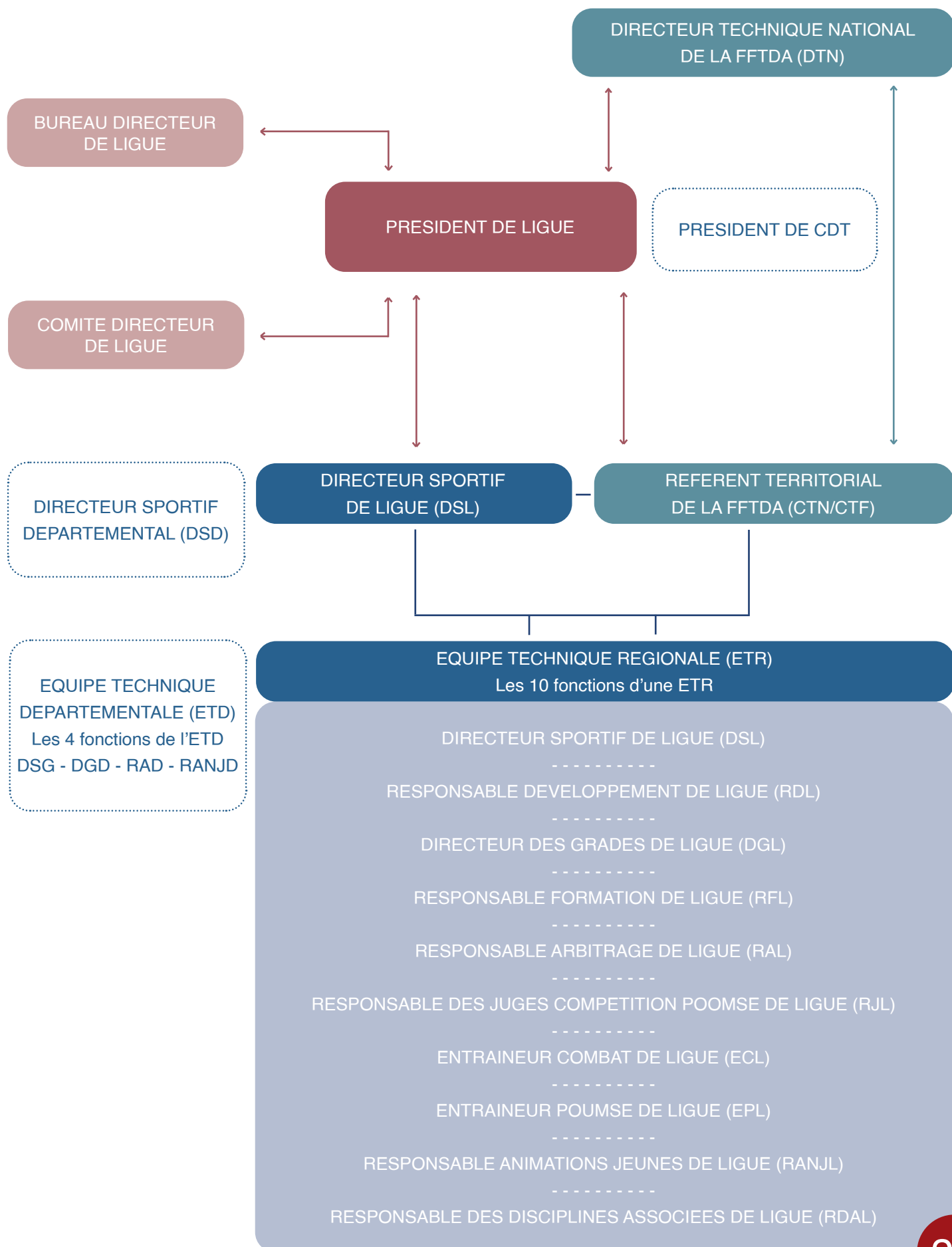
- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale
- Qualité d'adaptation
- Maîtriser la règlement de la CSDGE
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- **Propose et met en oeuvre des actions de promotion des Dans à destination des licenciés et d'un large public**
- **Contribue à l'organisation des examens de Dan des Disciplines Associées en lien avec le Directeur des Grades de Ligue**
- **Réalise et présente un bilan de son activité**
- **Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné**

SCHEMA D'ORGANISATION D'UNE ETR DANS LA LIGUE



L'EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ETD)



LES ETD PEUVENT-ÊTRE MISES EN PLACE LORSQU'IL Y A L'EXISTENCE D'UN COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DANS LE DÉPARTEMENT CONCERNÉ.

LES MISSIONS DES ETD

L'Equipe Technique Départementale (ETD) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale via les directives techniques nationales, au niveau départemental.

Le niveau départemental est un échelon de proximité avec les clubs et les licenciés. La mise en place d'actions sportives et de promotion au profit du public jeune et enfant, devra être une priorité du comité départemental et de son ETD.

Les actions initiées au plan local ne peuvent aller à l'encontre des politiques nationales fédérales. De plus, le comité départemental devra coordonner ses actions en fonction du calendrier de la ligue concernée.

LES CONDITIONS D'EXERCICE

La fonction de membre de l'ETD prend fin en même temps que la mandature du président du comité départemental.

En cas de vacance de la présidence de la Ligue, l'ETD reste en place jusqu'à l'élection du nouveau président, afin d'assurer la continuité des actions relevant de sa compétence. Le nouveau président peut demander au directeur technique national le renouvellement de l'ETD, dans les mêmes conditions de nomination, sachant que ses membres sont nommés pour une mission à durée déterminée.

En cas de vacance du poste de DTN, la composition de l'ETD ne peut-être modifiée que par le Président de la fédération.

Les membres de l'ETD ne peuvent cumuler leur fonction avec un mandat électif au sein de ligues et au sein de comités départementaux, sur les postes suivants :

- Président
- Secrétaire
- Trésorier
- Membre du comité directeur (sauf dérogation)

Les statuts des membres de l'ETD peuvent être :

- Des techniciens salariés par la fédération, une ligue, un comité départemental ou un club
- Des techniciens bénévoles
- Toutes personnes ayant des compétences techniques spécifiques et validées par le DTN

UN MEMBRE D'UNE ETD PEUT OCCUPER PLUSIEURS FONCTIONS AU SEIN DE L'ETD, SOUS RÉSERVE DE REMPLIR LES PRÉ-REQUIS DE CHACUNE DES FONCTIONS.

UN MEMBRE D'UNE ETD PEUT AUSSI ÊTRE MEMBRE D'UNE EQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE (ETR).

LES PRE-REQUIS DES MEMBRES DE L'ETD

PRE-REQUIS GENERAUX

Pour toutes les fonctions de l'ETD, la personne qui postule doit-être :

- majeure à la date du dépôt de candidature
- avoir son passeport sportif à jour
- licenciée à la FFTDA dans le département dans lequel elle postule
- contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- titulaires des Certifications FFTDA « Pré-vention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » - en ligne et gratuit, à passer sur la plateforme sport responsable de la FFTDA : <https://plateforme-ffttda.fr/certifications/>

PRE-REQUIS SPECIFIQUES

Des pré-requis spécifiques en termes de diplômes, grades, ou autres sont indiqués dans chaque fiche de poste.

REGIME DEROGATOIRE

Les pré-requis représentent le niveau nécessaire pour faire acte de candidature. A ce titre, ils ne sont pas, par principe, dérogatoires.

En revanche et pour respecter les singularités de chaque territoire, le DTN (pour toutes les fonctions, sauf celle du directeur des grades) ou le président de la CSDGE (uniquement pour la fonction de directeur des grades) peuvent autoriser une personne ne présentant pas la totalité des conditions pour occuper temporairement la fonction envisagée. Cette autorisation est accordée à condition que le président du comité départemental et la personne postulante s'engagent collégialement à faire le nécessaire pour obtenir le ou les pré-requis manquant(s) sur la durée de l'Olympiade en cours.

Confirmation écrite du DTN et du président de la CSDGE pour nomination officielle, dont le Président reçoit copie.
Prise de fonction.

LES DÉROGATIONS
NE SONT PAS
RENOUVELABLES.

COMPOSITION DE L'ETD

L'ETD est pilotée par le Directeur Sportif Départemental (DSD).

LES 4 FONCTIONS

- Directeur Sportif Départemental (DSD)
- Directeur des Grades Départemental (DGD)
- Responsable Arbitre Départemental (RAD)
- Responsable Animation Jeunes Départemental (RANJD)

UNE ETD PEUT FONCTIONNER
SANS AVOIR LA TOTALITÉ DES
FONCTIONS OCCUPÉES.

Le président du comité départemental peut proposer uniquement certains postes en appel à candidatures, en fonction de sa politique.

Une priorité devra être menée par les comités départementaux pour les actions en faveur du public jeunes, ainsi la fonction RANJD est importante à mettre en place.

Le référent territorial (CTN/CTF), qui a une action directe auprès de la ligue, peut également être consulté pour avis et conseil par le.la Président.e du comité départemental et son Directeur Sportif Départemental (DSD).

MODALITÉS DE NOMINATION DES MEMBRES

Toutes les fonctions de l'ETD, qui sont souhaitées par le comité départemental, sont soumises à un appel à candidatures et la procédure de nomination se déroule de la manière suivante :

1. Publication de l'appel à candidature via le site fédéral (qui permet de centraliser l'ensemble des candidatures). L'information est relayée par le comité départemental aux clubs de son territoire par les différents canaux de communication (site internet, facebook, mail aux clubs,...).
2. La FFTDA vérifie les pré-requis des candidats, et met en place le contrôle d'honorabilité, puis transmet les dossiers reçus au Président du comité départemental.
3. Le Président du comité départemental convoque tous les postulants pour un entretien de sélection. L'entretien peut se dérouler en présentiel ou en visio. Le Président du comité départemental peut convier le DSD, nouvellement nommé, à ces entretiens.
4. Le Président du comité départemental sélectionne le candidat retenu par fonction, à l'issue des entretiens de sélection. Le Président du comité départemental peut associer son Directeur Sportif Départemental (DSD) pour la sélection des candidats.
5. Le Président du comité départemental propose sa sélection pour validation finale au DTN et au président de la CSDGE (pour le poste de Directeur des Grades Départemental).
6. Confirmation écrite du DTN et du président de la CSDGE pour nomination officielle, dont le Président reçoit copie.
7. Prise de fonction.

1

Dans un premier temps, le Président du comité départemental étudie les candidatures au poste de Directeur Sportif de Département (DSD), puis soumet son choix au DTN pour validation. Le Directeur Sportif de Département est ainsi nommé par le DTN et reçoit un courrier de nomination.

2

Dans un second temps, les candidatures aux autres fonctions sont étudiées par le.la Président.e du Comité départemental, qui peut associer son Directeur Sportif Départemental (DSD) récemment nommé, dans la sélection des candidats. Le.la Président.e du comité départemental soumet son choix au DTN et Président de la CSDGE (pour le poste de Directeur des Grades Départemental) pour validation.

CONDITIONS ET MOTIFS DE FIN DE MISSION

La fonction de membre de l'ETD prend fin en même temps que la mandature du président du comité départemental.

Sur avis motivé du président du comité départemental, le DTN peut mettre fin à la mission d'un membre de l'ETR avant la fin prévue.

En cas de manquement à l'exercice de sa responsabilité, chaque membre de l'ETD peut-être relevé immédiatement de ses fonctions, soit par le DTN, soit par la CSDGE.

Les membres de l'ETD doivent-être titulaires d'une licence FFTDA pendant toute la durée de leur nomination. Un manquement à cette obligation constitue un motif de fin de mission.

**LES MEMBRES DE L'ETD
DOIVENT-ÊTRE TITU-
LAIRES D'UNE LICENCE
FFTDA PENDANT TOUTE
LA DURÉE DE LEUR NOMI-
NATION.**

FONCTIONNEMENT DE L'ETD

Le Directeur Sportif Départemental (DSD) organise des réunions avec son ETD, autant de fois que nécessaire au cours de la saison :

- pour la programmation de la saison sportive
- pour la préparation des actions
- pour le bilan de la saison sportive

**CHAQUE MEMBRE DE L'ETD
REND COMPTE DE SON ACTION
AU DIRECTEUR SPORTIF
DE DEPARTEMENT.**

Le Directeur Sportif Départemental (DSD) rend compte de l'ensemble des activités de l'ETD, par un rapport annuel établi en fin de chaque saison sportive, et chaque fois que nécessaire :

- au Président du comité départemental
- au Directeur Technique National
- au Référent territorial

Pour une meilleure cohérence et complémentarité, il est important de créer du lien entre les acteurs du comité départemental et la ligue. Il sera donc important que le.la président.e du comité départemental et son DSD concertent le.la Président.e de Ligue et son DSL, pour définir le calendrier des actions départementales.

LES FICHES DE POSTE DE L'ETD



DIRECTEUR SPORTIF DEPARTEMENTAL (DSD)

*NOMINATION : PAR LE DTN, SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT
DU COMITE DEPARTEMENTAL*



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Etre licencié dans le département dans lequel le candidat postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications FFTDA « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » - : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>
- Etre titulaire du 2^e Dan FFTDA au minimum - délivré par la CSDGE
- Titulaire du BEES 1^{er} degré ou DEJEPS, en Taekwondo et DA, au minimum
- Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance)
- Bonne connaissance des textes fédéraux
- Qualité de communication orale
- Forte capacité de management
- Qualité d'adaptation
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants
- Très bonne maîtrise des éléments inhérents à la gestion de projet (procédures, tableau de suivi d'actions, ...) et des outils et logiciels liés à la gestion de compétition

DIRECTEUR SPORTIF DEPARTEMENTAL (DSD)



MISSIONS

- Pilote et anime l'ETD

- Conseille, oriente et accompagne chaque membre de l'ETD dans ses missions
- Organise des réunions avec les membres de l'ETD
- Propose des procédures et outils pour faciliter la préparation et le bilan des actions des membres de l'ETD (convocation, feuille d'émargement, fiche de synthèse par action et annuelle,...)
- Est en lien régulier avec chaque membre ETD, pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions

- Elabore et met en œuvre LE PROJET SPORTIF DU COMITE DEPARTEMENTAL

- Formalise le projet sportif (calendrier, actions, budget) et le soumet au Président de comité départemental (qui le soumet au comité directeur pour validation)
- Est garant d'un projet sportif au service de l'intérêt général.
- Concerte les membres de son ETD pour définir les actions et les besoins inhérents
- S'assure de la mise en place des actions validées par les élus et veille à leur bon déroulement
- Veille à ce que l'organisation des actions respectent la réglementation fédérale
- S'assure des moyens logistiques, humains et financiers pour la mise en place des actions, en concertation avec les membres de l'ETD

- Pilote l'organisation des compétitions

- Veille au bon déroulement des procédures et textes fédéraux pour l'organisation des compétitions (notamment qualificatives pour les championnats départementaux franciliens)
- S'assure des moyens logistiques, humains et financiers pour l'organisation des compétitions
- Réalise ou coordonne l'ensemble des tâches inhérentes à la gestion de compétition : réservation de salles, équipements et compétences (médecin, informaticien,...), rédaction de circulaire, organisation des pesées, gestion des tableaux, logistique des arbitres en lien avec le RAD, gestion des bénévoles (recrutement, rôles,...), etc...
- Rédige les comptes-rendus de compétitions

- Rédige un bilan annuel général reprenant l'ensemble des actions menées par l'ETD, qu'il envoie au président du Comité Départemental, du DTN et référent territorial

- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement national concerné

DIRECTEUR DES GRADES DÉPARTEMENTAL (DGD)

*NOMINATION : PAR LE PRÉSIDENT DE LA CSDGE SUR PROPOSITION
DU PRÉSIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL.*



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié dans le département dans lequel il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications FFTDA « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » - <https://plateforme-ffttda.fr/certifications/>
- Être titulaire du 5^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Être titulaire du Diplôme de Juge Examen de Dan National 3^e



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale
- Fait preuve de neutralité
- Maîtrise la réglementation de la CSDGE
- Maîtrise les outils informatiques inhérents à sa fonction
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- Organise et assure le suivi administratif des examens de Dan organisés par le Comité Départemental

- Assure la responsabilité technique des examens sous l'autorité du président du jury et/ou du délégué de la CSDGE.
- Organise les examens de Dan conformément à la réglementation en vigueur, pour le taekwondo et les disciplines associées.
- Convoque et assure la répartition des membres du jury sur les tables d'examen lors des examens de grades
- Transmet les dates des examens de Dans (parmi la liste de jurys proposé par le Président de ligue et validée par la CSDGE)
- Propose, en concertation avec le Directeur de Grades de Ligue, les dates des examens de Dans puis les transmet à la FFTDA
- Assure le suivi administratif des dossiers des candidats
- Assure le suivi administratif avec le service des grades de la fédération
- Transmet les résultats des différents examens à la CSDGE, pour validation

- S'assure du bon déroulement et de l'application de la réglementation en vigueur, lors des examens de Dan organisés par le comité départemental. A ce titre, il pourra être présent sur cet événement.

- Réalise et présente un bilan de son activité

- Sur convocation du président de la CSDGE, il participe au regroupement concerné

RESPONSABLE ARBITRE DÉPARTEMENTAL (RAD)

NOMINATION : PAR LE DTN SUR PROPOSITION
DU PRÉSIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié dans le département dans lequel il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (délivrées par la FFTDA : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>)
- Être titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Être arbitre national 2^e, au minimum



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale avérée
- Qualité d'adaptation
- Fait preuve de neutralité
- Maîtrise les différentes technologies inhérentes à l'environnement arbitral
- Maîtrise les textes en lien avec l'arbitrage et la compétition combat
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants



MISSIONS

- Organise et assure la gestion des arbitres lors des compétitions.

- Convoque, anime, coordonne l'effectif des arbitres du département sur les compétitions
- Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition combat.
- Travaille en étroite collaboration avec le DSD pour coordonner la partie arbitrage en lien avec l'organisation de compétitions
- Encadre, anime la réunion d'informations des coaches
- Réalise et présente un bilan après chaque compétition

- Organise et assure la gestion des arbitres lors des compétitions.

- Planifie, encadre, coordonne la formation continue des arbitres
- Promeut la fonction arbitrale et recrute des nouveaux arbitres
- Impulse une stratégie pour développer l'arbitrage auprès des jeunes

- Réalise et présente un bilan de son activité

- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

RESPONSABLE ANIMATION JEUNES DÉPARTEMENTAL (RANJD)

*NOMINATION : PAR LE DTN SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT
DU COMITE DEPARTEMENTAL*



PRE-REQUIS

- Être majeur
- Avoir son passeport sportif à jour
- Être licencié dans le département dans lequel il postule
- Contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- Titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (délivrées par la FFTDA : <https://plateforme-fftda.fr/certifications/>)
- Être titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum



QUALITES

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Qualité de communication orale
- Qualité managériale avérée
- Qualité d'adaptation
- Maîtriser les outils informatiques et éventuellement des logiciels spécifiques
- Rigueur, sait rendre compte et alerte sur des points bloquants

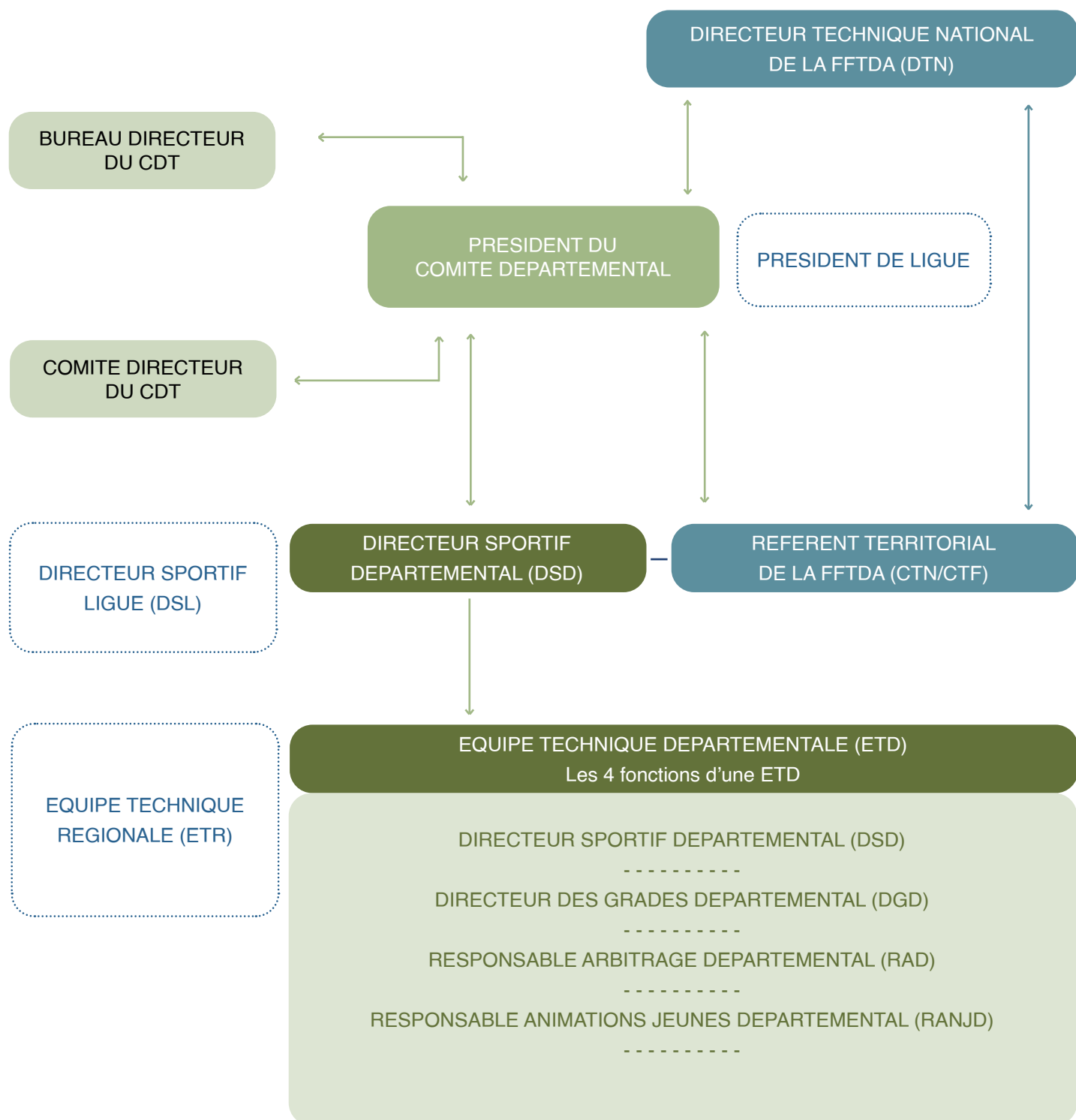


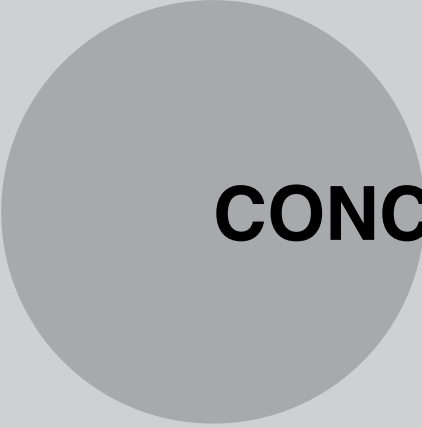
MISSIONS

- **Propose, organise et coordonne des animations pour le public jeune (hors compétitions selectives)**
 - Propose des animations pour le public jeune (babies à minimes), avec des formats permettant les multi-épreuves et multi-passages
 - Organise ces animations sur l'ensemble du territoire
 - Impulse une dynamique complémentaire avec les comités départementaux, le cas échéant
 - Réalise et présente un bilan après chaque compétition
- **Réalise et présente un bilan de son activité**
- **Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné**

SCHEMA D'ORGANISATION D'UNE ETD DANS UN COMITE DEPARTEMENTAL

Le comité départemental et son ETD concertent la ligue de manière à proposer un calendrier d'actions cohérent et complémentaire.





CONCLUSION

Les Directives Techniques Nationales sont l'un des moyens qui permettent de fédérer les compétences de tous, des cadres techniques, des équipes techniques régionales et des équipes techniques départementales au service de nos clubs et nos licenciés. La complémentarité et la transversalité des compétences est un axe fort dans notre vision du fonctionnement fédéral.

Chaque territoire est singulier et la connaissance de son environnement est un atout majeur pour créer, développer, animer, initier les différents secteurs, sans restriction, au regard des orientations fixées par les directives techniques nationales.

Les ETR et les ETD, avec les cadres techniques de la fédération, sont les acteurs de terrain qui assurent la déclinaison du projet fédéral sur l'ensemble du territoire. En travaillant en concertation, nous pourrions structurer et proposer des services et actions adaptés aux besoins et attentes de nos clubs et licenciés.

Ainsi, chacun au regard de ses compétences, de son engagement et quelle que soit la mission et le lieu où il agit, est un acteur essentiel dans la mise en œuvre du projet fédéral.

ANNEXES



TABLEAU RECAPITULATIF DES PRE-REQUIS DE L'ETR

PRE-REQUIS GENERAUX

Pour toutes les fonctions de l'ETR, la personne qui postule doit-être :

- majeure à la date du dépôt de candidature
- avoir son passeport sportif à jour
- licenciée à la FFTDA dans la ligue dans laquelle elle postule
- contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (en ligne et gratuit, délivrées sur la plateforme sport responsable de la FFTDA : <https://plateforme-ffttda.fr/certifications/>)

PRE-REQUIS SPECIFIQUES SELON LES POSTES

DIRECTEUR SPORTIF DE LIGUE (DSL)	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT DE LIGUE (RDL)	DIRECTEUR DES GRADES DE LIGUE (DGL)
• Etre titulaire du 2^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum • Titulaire du BEES 1^{er} degré ou DE-JEPS, en Taekwondo et DA, au minimum • Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité	• Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum • Titulaire du BEES 1^{er} degré ou DEJEPS, en Taekwondo et DA, au minimum • Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité	• Etre titulaire du 6^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum • Etre titulaire du Diplôme de Juge Examen de Dan National 3^e
RESPONSABLE ARBITRE DE LIGUE (RAL)	RESPONSABLE FORMATION DE LIGUE (RFL)	ENTRAINEUR COMBAT/POUMSE DE LIGUE (ECL ou EPL)
• Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum • Être arbitre national 2^e, au minimum	• Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum. • Titulaire du DEJEPS, en Taekwondo et DA, au minimum. • Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité.	• Etre titulaire du 2^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum. • Titulaire du CQP MAM au minimum • Titulaire du Diplôme Fédéral Performance (DFP) et des deux QF Entraîneur combat (pour les ECL) • Maîtriser les pousés relatifs au programme de compétitions des catégories (pour les EPL) • Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité • Titulaire du permis de conduire en cours de validité. • Avoir obtenu des résultats sportifs significatifs au niveau national avec ses athlètes ou avoir obtenu soi-même des résultats nationaux et/ou internationaux
RESPONSABLE DES JUGES COMPETITION POUmse (RJL)	RESPONSABLE ANIMATION JEUNE DE LIGUE (RANJL)	
• Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum • Maîtriser les pousés relatifs au programme de compétitions de cadets à masters • Être Juge de Ligue	• Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum	
	RESPONSABLE DES DISCIPLINES ASSOCIEES DE LIGUE (RDAL)	
	• Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum	

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRE-REQUIS DE L'ETD

PRE-REQUIS GENERAUX

Pour toutes les fonctions de l'ETR, la personne qui postule doit-être :

- majeure à la date du dépôt de candidature
- avoir son passeport sportif à jour
- licenciée à la FFTDA dans le département dans lequel elle postule
- contrôle de l'honorabilité satisfaisant
- titulaire des Certifications « Prévention des violences dans le sport » et « Ceinture noire bonne conduite » (en ligne et gratuit, délivrées sur la plateforme sport responsable de la FFTDA : <https://plateforme-fftdda.fr/certifications/>)

PRE-REQUIS SPECIFIQUES SELON LES POSTES

DIRECTEUR SPORTIF DEPARTEMENTAL (DSD)

- Etre titulaire du 2^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Titulaire du BEES 1^{er} degré ou DEJEPS, en Taekwondo et DA, au minimum
- Titulaire de la carte professionnelle en cours de validité

DIRECTEUR DES GRADES DEPARTEMENTAL (DGD)

- Etre titulaire du 5^e Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Etre titulaire du Diplôme de Juge Examen de Dan National 3^e

RESPONSABLE ARBITRE DEPARTEMENTAL (RAD)

- Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum
- Être arbitre national 2^e, au minimum

RESPONSABLE ANIMATION JEUNES DEPARTEMENTAL (RANJD)

- Etre titulaire du 1^{er} Dan FFTDA (délivré par la CSDGE), au minimum.



Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées

www.fftda.fr

